

Des parcs aux espaces verts

Lise Cormier

Numéro 1, hors-série, automne 1990

L'architecture de paysage au Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/15992ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Cormier, L. (1990). Des parcs aux espaces verts. *Continuité*, (1), 52–55.

L'application de cette stratégie suppose que les municipalités et la Communauté urbaine disposent de nouveaux pouvoirs de réglementation. À cette fin, une demande de modification sera faite prochainement à la Loi des cités et villes afin que la part des projets de lotissement allouée aux parcs soit portée de 10 % à 20 % et au-delà, avec la procédure des plans d'ensemble. En outre, les projets de redéveloppement devront aussi contribuer au financement des espaces verts. Par ailleurs, la mise en oeuvre du programme sera facilitée et accélérée si on autorise de nouvelles sources de financement des espaces verts, comme par exemple des «obligations vertes» et une «loto verte», et si on constitue un organisme spécial d'intervention sur les espaces naturels.

Les différents éléments de la stratégie présentée ici dans ses grandes lignes seront précisés au cours des prochains mois, de concert avec toutes les municipalités membres de la Communauté urbaine. Le Service de la planification du territoire préparera simultanément divers programmes destinés à supporter la réalisation de la stratégie d'action.

Une consultation auprès des municipalités permettra d'établir une priorité des sites d'intervention et de mettre en place les modalités des actions proposées. Il s'agira aussi, au cours des prochains mois, de coordonner les initiatives de la C.U.M. avec celles que les gouvernements provincial et fédéral sont appelés à prendre. Des échanges auront également lieu avec les MRC limitrophes pour voir de quelle façon les actions respectives pourront être harmonisées.

Échelonnés sur les dix prochaines années, les investissements nécessaires à la mise en oeuvre de cette stratégie d'action sur les espaces naturels pourraient ainsi être raffinés et adaptés aux besoins selon le rythme propre à leur évolution.

Le projet de la Communauté urbaine de Montréal constitue un exemple intéressant d'écologie urbaine appliquée à la protection et à la réhabilitation d'écosystèmes naturels en milieu construit. Un pas de plus vers un développement durable.

Richard Gaudreau est architecte paysagiste et assistant directeur responsable de l'aménagement des parcs régionaux au Service de la planification du territoire de la Communauté urbaine de Montréal.



DES PARCS AUX ESPACES

Près de quarante ans d'architecture de paysage à la Ville de Montréal.

par Lise Cormier

En 1953 la Ville de Montréal engage son premier architecte paysagiste québécois: André Lafontaine, diplômé de l'Université de Syracuse. Il s'installe à sa table à dessin dans les locaux surchauffés de l'ancienne gare du Canadien Pacifique, récemment acquise par la Ville. A la mine 2H ou au tire-ligne, sur un papier huileux, d'utilisation délicate sans la précieuse pochette d'opaline, il dessine la dixième ou onzième version du plan préliminaire d'un secteur du parc Lafontaine, le «P.S. 10», ou *Preliminary Study no. 10*. Ses collègues sont anglais ou américains. Ses supérieurs aussi. L'influence du style est anglaise. Les plans aussi.

Encadrés par un «surintendant» architecte, lui-même secondé par deux chefs de groupe et deux chefs d'équipe, selon la hiérarchie en vigueur à l'époque (jusqu'en 1980), les quatre architectes paysagistes, ainsi qu'une douzaine d'ingénieurs et une vingtaine d'autres employés, des chaîneurs pour la plupart, composent la Division aménagement des

parcs, unité responsable de la conception des parcs au Service des travaux publics.

Sous l'oeil attentif de leurs chefs d'équipe respectifs, les architectes paysagistes conçoivent et dessinent, sans l'aide de techniciens ni de dessinateurs, tous les projets de A à Z, c'est-à-dire des préliminaires jusqu'au dernier clou. Les ingénieurs, quant à eux, font les relevés sur place et la mise en plan des conditions existantes, préparent les devis et effectuent la surveillance constante des travaux exécutés soit en régie, par les équipes du Service des parcs, soit par des entrepreneurs.

Jusqu'en 1954, la Ville de Montréal a parfois recours à des firmes privées de New York car l'expertise dans le domaine de l'architecture de paysage n'existe pas encore au Québec. Clark et Rapuano présentent des études pour les parcs du Mont-Royal, Angrignon et Henri-Julien, alors que la firme McFasean-Everly participe à l'aménagement de l'île Sainte-Hélène. D'ailleurs Merryck Smith, chargé de projet pour McFasean à l'île

Sainte-Hélène, sera, entre 1954 et 1960, le nouveau chef de groupe des architectes paysagistes de la Division.

André Lafontaine et son collègue depuis 1954, André Chartrand, travaillent sur des projets tels que le réaménagement du secteur des étangs, l'aménagement de l'amphithéâtre et du Jardin des merveilles au parc Lafontaine, ou celui du parc Ahuntsic. En tout, la Division aménagement traite chaque année une vingtaine de projets pour un budget de l'ordre d'un million de dollars.

L'année 1960 inaugure la décennie des grands parcs de quartier à vocation sportive, des terrains de jeu et des arénas. Avec un budget annuel de deux millions de dollars, les Lafontaine, Chartrand, Hamel et Cie équipent en terrains de balle-molle, baseball, football et hockey les nouveaux parcs qui suivent l'expansion des quartiers vers le nord, l'est et l'ouest de l'île. La trame urbaine libère ces grands lots rectangulaires que sont les parcs des Hirondelles, Jarry, Marquette, Kent, Van Horne, facilitant ainsi la tâche des concepteurs. Toutefois, parmi les trente à cinquante projets conçus chaque année au cours de cette décennie figurent quelques parcs aux apparences plus naturelles tels que le parc Raimbault en bordure de la rivière des Prairies.

Sous la direction de Warner S. Goshom, les programmes d'aménagement présentés et régis par le Service des parcs obéissent à des normes strictes. Les différentes aires sont soumises aux standards suivants:

La plaine de jeu correspond à un terrain de balle-molle avec un rayon de 150 pieds, auquel s'ajoute un terrain de football et de baseball d'un rayon de 250 pieds, si la superficie du parc le permet. L'éclairage, les clôtures, les estrades font partie de l'équipement standard.

Les *adult areas*, ou aires de jeu destinées aux adultes, comprennent des jeux de fers, de *shuffleboard* ou galets, de croquet et des tables avec échiquiers. Les jeux de *bocce* (jeu de boules italien) ne seront introduits qu'entre 1970 et 1975.

Les *tots areas*, ou aires de jeu des tout-petits, proposent chacune un carré de sable, un carrousel, un «pas-de-géant», une arche, une échelle horizontale, un train ainsi que des anneaux, balançoires et bascules. Les enfants plus âgés disposent du même équipement mais adapté à leur taille.

Les surfaces de jeux multiples pour adolescents sont des terrains asphaltés réservés aux sports: badminton, volleyball, basketball et hockey. Le parc se complète d'une pataugeoire, d'un abri et d'un chalet.

L'ÈRE DES GRANDS PROJETS

En 1967, dans le cadre d'une opération de restauration du Vieux-Montréal, André Lafontaine, chef d'équipe de

la Division aménagement des parcs depuis 1965, supervise les plans de réaménagement des places Jacques-Quartier et Vauquelin – plans en français depuis 1965. La restauration est menée de concert avec une campagne d'embellissement de l'ensemble du territoire. Fleurs, murales et clôtures ornementales envahissent bientôt les rues pour animer la ville et accueillir les visiteurs d'Expo 67.

L'année suivante, André Lafontaine hérite de l'aménagement de Terre des Hommes, particulièrement de l'installation d'une volière dans l'ancien pavillon des États-Unis, et de la création de jardins à la française dans l'île Sainte-Hélène.

Dès 1972, l'équipe de la Division aménagement, en vue des Jeux olympiques de 1976, concentre ses interventions sur les disciplines olympiques dans les différents parcs de la ville. Dans ce marathon subventionné par les deux paliers de gouvernement, les plans du bassin de canoë-kayack à l'île Notre-Dame succèdent à ceux des pistes de course, des aires de lancer et de saut, entre autres, des parcs Étienne-Desmarceaux et Kent. La Division doit également superviser les firmes externes venues lui prêter main forte, notamment dans le projet du centre Claude-Robillard.

Pendant ce temps, des idées colorées commencent à germer dans la tête de l'horticulteur en chef de la Ville, Pierre Bourque. Si bien qu'ont lieu en 1980 les Floralies internationales de Montréal dont il est le principal artisan. Entre-temps, les services municipaux ont subi une restructuration majeure qui a entraîné l'abolition du Service des parcs. L'aménagement et l'entretien des parcs sont désormais la responsabilité du Service des travaux publics tandis que le Service des sports et loisirs assure la gestion des équipements et l'animation.

VERTS

DU SPORT ET DES JEUX

À cette époque du *baby boom*, les parcs demeurent des lieux privilégiés de promenade et de repos. Les influences américaine et anglaise aux teintes «olmstediennes» tracent leurs dernières courbes sur le papier des plans, adaptées et interprétées par chacun pour recréer les paysages verdoyants de la campagne perdue. Mais déjà sur les tables à dessin commencent à planer les formes géométriques nées de l'engouement général pour les sports.

1960. André Chartrand travaille sur le plan de la première pente de ski implantée dans le parc Ahuntsic. Le plan en question a remonté et dévalé tous les échelons de la hiérarchie, collectionnant au passage les initiales de l'architecte paysagiste responsable et du chef d'équipe; puis les signatures du chef de groupe, du surintendant, de l'assistant-directeur et du directeur des travaux publics. Finalement, après révision et approbation par son propre personnel, le plan est reconnu par le directeur du Service des parcs.

André Lafontaine est nommé surintendant de la Division planification et aménagement du module Parcs-Jardin botanique. L'équipe, qui a emménagé dans l'édifice administratif du Jardin botanique, compte à présent quatre-vingts personnes, dont sept architectes paysagistes et sept ingénieurs. Cependant, le budget austère de 1981 l'obligera à réduire ses effectifs à soixante-cinq personnes. Malgré tout, l'affiliation du nouveau module au Jardin botanique et son intégration aux Travaux publics, ajoutés au dynamisme de l'assistant-directeur, Pierre Bourque, permettent l'éclatement du champ d'action de l'architecture de paysage à Montréal: rénovation des artères commerciales, places publiques, pistes cyclables, mini-parcs, mobilier urbain sont autant de secteurs où interviennent les architectes paysagistes. Bien que certaines initiatives aient suscité des critiques, elles ont permis à la Division d'établir une assise technique et professionnelle solide, basée sur l'expérience.

UN CARNET BIEN REMPLI

1990. Dans les locaux surchauffés de l'édifice administratif du Jardin botanique de Montréal, mes quatre collègues de l'équipe de direction de la Division (redevendue «Aménagement des parcs» lors de la dernière restructuration de 1986) et moi-même discutons de la phase II d'implantation du système CAO (conception assistée par ordinateur) au-dessus des plans de réaménagement du parc Lafontaine. Nous sommes tous québécois et diplômés de l'École d'architecture de paysage de l'Université de Montréal. La Division compte aujourd'hui vingt-sept architectes paysagistes et trente-cinq agents techniques en architecture de paysage, une designer industrielle, sans oublier le personnel de bureau et administratif. Réintégrée au module Parcs, Horticulture et Sciences, la Division demeure responsable de l'aménagement de l'ensemble des espaces verts de la ville de Montréal.

Aujourd'hui, les architectes paysagistes, secondés par les agents techniques formés à cette discipline, traitent tous leurs projets de A à Z, depuis la conception et le design jusqu'à la surveillance des travaux, à l'exception des plantations, qui sont la responsabilité de



Le Cours Le Royer, aménagé par André Chartrand de 1980 à 1983. (photo: Lise Cormier)

Aire de jeu des enfants au parc Jarry. (photo: Lise Cormier)



la Division horticulture du même module. Tous les projets sont réalisés par des entrepreneurs privés sollicités par voie d'appels d'offres, sauf les plantations effectuées en régie par le Service des travaux publics. Les architectes paysagistes doivent également assurer la coordination de leurs projets avec les autres services municipaux concernés, consulter et informer les citoyens et, finalement, s'occuper du volet administratif de leurs dossiers.

Depuis le début de l'année, une nouvelle section est responsable de la coordination de projets dont la conception a été confiée aux firmes privées d'architecture de paysage, de plus en plus nombreuses au Québec. En effet, la Division ne suffit plus au programme actuel qui commande des budgets annuels de réalisation de l'ordre de vingt millions de dollars et exige la préparation de plans directeurs d'aménagement ou de réaménagement qui, par la suite, dicteront les actions à entreprendre dans les grands parcs de la ville. (On songe notamment aux parcs du Mont-Royal, Lafontaine, Jarry, Ahuntsic, aux îles Notre-Dame et Sainte-Hélène.)

Plus de 150 projets divers dans les quelque 750 espaces verts de la ville et sur les pistes cyclables auront été conçus, amorcés ou complétés par la Division aménagement des parcs en 1990. Le



«carnet de commandes» qui comprend, entre autres, la section intitulée «Espaces verts» du Programme triennal d'immobilisations 1990-1992 de la Ville, prévoit l'aménagement du square Berri, du Champs-de-Mars, de la place de la Paix, du parc-plage de l'île Notre-Dame, de l'axe cyclable Rachel qui reliera le parc du Mont-Royal au parc Maisonneuve, la première phase de l'opération Réseau vert entre les parcs Jarry et Marquette,



Le mini-parc Ontario. (photo: Lise Cormier)

Parc Jarry. Réaménagement Phase III, secteur de l'étang. (photo: Lise Cormier)

LE TEMPS DE LA RÉFLEXION

Aujourd'hui, à l'heure où les questions environnementales et économiques mobilisent l'attention des *baby boomers*, les espaces verts servent d'incubateurs à divers courants idéologiques et philosophiques qui ont donné naissance à un discours pour le moins «ésotérique» sur l'aménagement et le design urbain. Ces espaces verts n'en constituent pas moins l'une des préoccupations majeures de la population. Mieux informée, elle se soucie davantage d'harmoniser son patrimoine naturel et culturel avec une utilisation adaptée à ses besoins en matière de récréation et à son mode de vie.

Une réflexion informelle, basée sur les préoccupations de la population montréalaise et sur les différents mouvements de design qui émergent un peu

partout dans le monde, a été amorcée au sein de la Division aménagement des parcs de même que dans l'ensemble des services collaborateurs. Elle devrait conduire, du moins le souhaitons-nous, à l'élaboration d'une politique d'aménagement des espaces verts pour la ville de Montréal. La Division aménagement des parcs, à la lumière du cheminement qu'elle a suivi depuis plus de vingt-cinq ans, est maintenant prête à «piloter» un projet de ce genre, aboutissement logique de l'expérience accumulée, ouverte aux critiques comme aux idées positives et objectives des autres intervenants.

Les espaces verts relèvent actuellement de quatre services à la Ville de Montréal: le Service de l'habitation et du développement urbain, le Service des loisirs et du développement communautaire, le Service de l'approvisionnement et des immeubles et, enfin, le Service des travaux publics. C'est pourquoi il nous arrive de rêver à un service des espaces verts qui regrouperait tous ces intervenants vers un but et un produit commun, au sein d'un appareil municipal sensibilisé à l'environnement et reflétant l'image que le maire Jean Doré veut donner à la ville: Montréal, capitale de l'environnement. Projection utopique d'une époque en devenir où les espaces verts seraient reconnus comme une composante réelle et importante de l'environnement et non pas comme l'environnement lui-même. Pourquoi pas?

Lise Cormier, architecte paysagiste, est chef de la Division aménagement des parcs de la Ville de Montréal.

du jardin de Chine au Jardin botanique, pour n'en citer que quelques-uns. De plus, près de 700 demandes émanant de la population montréalaise sous forme de pétitions, de lettres ou de requêtes auprès des conseillers municipaux auront été étudiées par cette même division d'ici la fin de l'année. Enfin, les recherches reliées aux revêtements de terrains sportifs et aux équipements de jeu pour enfants se seront poursuivies.